



**Monsieur Richard FERRAND**  
**Président de l'Assemblée nationale**  
Hôtel de Lassay  
128 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 17 mars 2019

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu copie du courrier que vous avez adressé hier soir à l'ensemble des députés concernant l'aggravation de la situation sanitaire dans notre pays et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, notamment au regard des relations de travail entre les députés-employeurs et les collaborateurs parlementaires.

Vous avez exprimé avec force le « *recours général au télétravail* » avec le « *maitien intégral de la rémunération des collaborateurs, quelle que soit leur situation* », invitant les députés à « *prendre l'ensemble des dispositions nécessaire pour permettre [aux] collaborateurs de télétravailler* ». Nous vous remercions vivement des mots que vous avez employés. Déjà, le 6 mars dernier, vous invitiez par lettre les députés « *à répondre favorablement aux demandes de télétravail qui seraient présentées par [les] collaborateurs ou à leur proposer, dès lors que leur présence n'est pas indispensable* » et vous avez, depuis, adressé d'autres communications plus fermes et incitatives.

Or, malgré toutes vos consignes, nous apprenons que plusieurs députés refusent encore, aujourd'hui, d'accorder le télétravail à leur équipe parlementaire, qu'elle soit basée à l'Assemblée nationale ou en circonscription. Pire, certains députés veulent tirer profit de la situation pour tenter de mettre leurs collaborateurs en chômage partiel ou pour les obliger à rattrapper leurs heures supplémentaires ou à prendre leurs congés payés, y compris par anticipation. Enfin, alors que leurs collaborateurs sont ou vont être en télétravail hors de leur domicile, à la suite par exemple de congés chez leurs parents, avec un réseau parfait tant pour le téléphone que pour Internet, certains députés veulent les obliger à regagner Paris ou la circonscription pour télétravailler, en dépit des injonctions gouvernementales de limiter les déplacements. Ces attitudes sont tout à fait abusives et inacceptables, *a fortiori* étant donné les circonstances.

Refus d'accorder le télétravail, ou d'accorder le télétravail hors du domicile, mise au chômage partiel, obligation pour les collaborateurs de rattrapper leurs heures supplémentaires ou de prendre leurs congés payés, sont autant de pratiques qui contreviennent à l'article L. 1222-11 du code du travail, qui dispose : « *En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés.* »

Fortement préoccupés par les témoignages de nos collègues, en particulier ceux de circonscription, nous vous demandons que soient passées des consignes très précises et très explicites auprès de l'ensemble des députés-employeurs d'une part pour mettre un terme aux dérives précitées et, d'autre part, sur le recours au télétravail pour tous les collaborateurs, de l'Assemblée nationale comme de circonscription.

.../...



Par ailleurs, des collaborateurs dont l'employeur est testé positif au coronavirus ont besoin d'être informés de la situation sur le plan matériel et médical par l'Assemblée nationale et l'Agence régionale de santé compétente, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Enfin, nous avons récemment été informés que seuls les locaux de la restauration seraient décontaminés, ce qui ne nous rassure guère puisque les bureaux, les couloirs, les ascenseurs, les salles de réunion (en particulier la salle de la commission des Affaires culturelles) et l'hémicycle ont également été des foyers de contamination du virus COVID-19. Nous attirons également votre attention sur la nécessité de décontaminer les permanences en circonscription, du fait de leur exposition potentielle à la contamination au coronavirus.

Nous tenons, Monsieur le Président, à vous remercier de la démarche qui est la vôtre et qui est de nous tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation. Nous tenons également à souligner la disponibilité sans faille des services de la gestion financière parlementaire ainsi que de votre conseiller aux Affaires sociales, Monsieur Philippe De Bruyn. Leur concours est extrêmement précieux, nous en avons conscience, et nous pouvons vous assurer de notre parfaite collaboration.

Confiants de toute l'attention que vous porterez à ce courrier en cette période exceptionnelle, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

**Les organisations syndicales des collaboratrices et collaborateurs parlementaires**

*Copie à :*

*Monsieur Michel LARIVE, Président de l'Association des députés-employeurs, et Madame et Messieurs les Questeurs*